

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 4 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt,

Le mardi 4 février 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° : DL 12/2020

Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché 13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UIOM de Villejust avec la société GENERIS

- M. ADRAS (titulaire – CPS)
- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BARSANTI (titulaire – CPS)
- M. BERNARD (titulaire – CPS)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. BLIN (titulaire – CPS)
- M. BOYER (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme FARGEOT (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire – CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- Mme MORCH (titulaire – CPS)
- M. PANCIATICI (titulaire – CPS)
- M. QUEANT (suppléant – CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- Mme VIALA (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- Mme VON EUW (titulaire – CCHVC)

Absents excusés :

M. BAY (titulaire – CCHVC) ; M. BONNET (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire – CPS) ; M. CARRE (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DA SILVA (titulaire – CPS) ; Mme DARMON (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC) ; M. OSSENI (titulaire – CPS) ; M. PAGE (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M. ROS (titulaire – CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Rémi BOYER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION
Le 27/01/2020

EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 26
VOTANTS : 26

Délibération DL12/2020**Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché 13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UIOM de Villejust avec la société GENERIS**

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu le Code des marchés publics et notamment ses articles 28, 33, 40, 57 et 59,

Vu le marché n°13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UIOM de Villejust notifié le 26 mars 2014 pour un début d'exécution fixé au 1^{er} juillet 2014,

Vu l'avenant n°1 en date du 07 octobre 2014,

Vu la note de présentation,

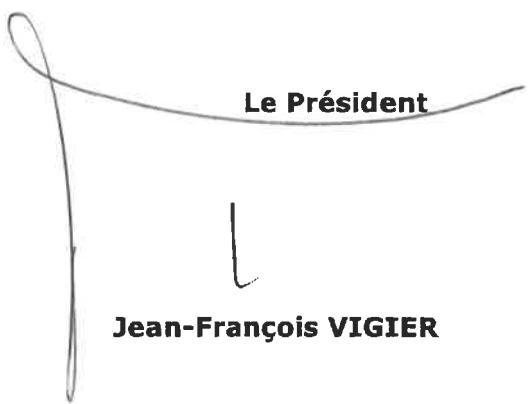
Vu le projet d'avenant joint en annexe,

Considérant la nécessité de prendre en compte les modifications engendrées par les évolutions fiscales, réglementaires et techniques non prévues dans le cadre de l'élaboration initiale du marché,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** de l'avenant n°2 au marché 13.027 conclu avec la société GENERIS,
- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°2 au marché n°13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UIOM de Villejust,
- **Précise** que cet avenant ne modifie pas les conditions financières,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2020 - secteur privé et secteur public - section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : 12 FEV. 2020
Affichée le :